

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/11/2022

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

OBJET DE LA
DELIBERATION
N° 2022-52

Demande de subvention
auprès de l'ARS (agence
régionale de santé) pour la
maison de santé
pluriprofessionnel Barillet

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme Martine JOLY-LAVRIEUX a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour le projet suivant :

- Construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé

Les devis estimatifs pour ces travaux sont les suivants :

- Pour la maîtrise d'œuvre : 43 750.00 € HT
- Pour les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) : 10 000.00 € HT
- Pour les travaux de construction : 486 000 € HT
- Pour les frais divers : 2 200.00 € HT
- Pour les autres dépenses (mobiliers) : 20 000 € HT
- Pour les imprévus : 20 000.00 € HT
- Pour l'assurance dommages ouvrages : 15 000.00 € HT

Soit un total estimatif de 596 950.00 € HT soit 716 340.00 € TTC.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention auprès de l'ARS, il faut qu'un projet de santé soit établi en cohérence avec le volet ambulatoire du schéma régional d'organisation des soins (SROS). Il faut que notre maison de santé regroupe deux médecins et au moins un professionnel paramédical comme des infirmiers. Les locaux doivent pouvoir accueillir et encadrer des jeunes professionnels de santé en formation comme les étudiants en médecine ou infirmiers. Les praticiens doivent proposer à leurs patients des actions de prévention et d'information. Une continuité des soins doit être proposée pour répondre aux demandes de soins non programmées en dehors des horaires de permanence.

Nos praticiens ont signé un projet de santé en juin 2022 avec les praticiens de la Maison de santé Robert Barillet de Vendôme. Les locaux sont composés de 4 salles de consultation, ce qui permettra de pouvoir accueillir des étudiants.

Une subvention de 50 000 € pourrait être escomptée au titre du Fonds d'intervention régional (FIR).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents,

DECIDENT :

- ➤ d'autoriser Madame le Maire à inscrire la maison de santé pluriprofessionnel Barillet de l'ARS

➤ de demander auprès des services de l'ARS l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet

➤ d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.

Déposé en ligne le 17/11/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Martine

Le secrétaire de séance



JOLY-LAVRIEUX Martine